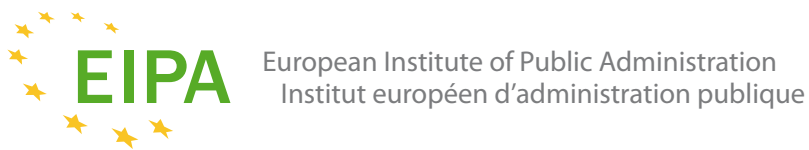


Les relations extérieures de l'UE après Lisbonne : défis et opportunités

Maastricht (NL), 23-24 septembre 2010



Introduction

Le traité de Lisbonne présente un certain nombre de changements fondamentaux dans le domaine des relations extérieures de l'UE. Ces changements ont été introduits en accord avec la nécessité de rendre l'UE plus cohérente, efficace et visible sur la scène internationale.

L'objectif principal de ce séminaire de deux jours est d'examiner dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints et d'étudier de plus près l'impact du traité de Lisbonne sur certains domaines spécifiques des relations extérieures tels que la PESC, la politique de défense ainsi que les politiques commerciale et de développement.

Le séminaire examinera en premier lieu la nature de ces changements et les raisons qui y ont conduit. Pour ce

faire, les différentes sessions proposeront une analyse des principaux changements institutionnels et décisionnels introduits par le traité. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) fera l'objet d'une attention particulière. Les sessions seront interactives et permettront l'échange d'expériences et d'opinions à travers de nombreux espaces réservés à la discussion.

Ce programme vise à renforcer la compréhension du mode de fonctionnement des relations extérieures dans le cadre du traité de Lisbonne et à mieux faire connaître les outils et les compétences nécessaires pour travailler de manière efficace au niveau européen et national dans le domaine des relations extérieures de l'UE.

Programme provisoire

JEUDI 23 SEPTEMBRE

09.00

Accueil des participants et présentation du séminaire

Dr Simon Duke, Professeur, IEAP, Maastricht (NL)

M. Wolfgang Koeth, Maître de conférence, IEAP, Maastricht (NL)

M. Jérôme Boniface, Expert national détaché, IEAP, Maastricht (NL)

Mlle Aurélie Courtier, Assistante de recherche, IEAP, Maastricht (NL)

09.30

Le traité de Lisbonne et les principaux changements institutionnels

Dr Simon Duke

Cette session s'attachera à analyser les raisons et la nature des changements institutionnels apportés par le traité de Lisbonne dans le domaine des relations extérieures de l'UE. Les implications en termes de leadership sur la scène internationale seront examinées en profondeur ainsi que le rôle et la fonction du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

10.30 Pause café

11.00

L'Union européenne et la représentation internationale après Lisbonne

Dr Jan Wouters, Professeur de droit international et des organisations internationales, Directeur du Centre de Louvain sur les études de gouvernance globale pour le droit international, Université de Louvain (BE)

Les changements institutionnels discutés précédemment et l'attribution de la personnalité juridique à l'UE ont des implications particulières sur le rôle de l'UE au sein des organisations internationales. Cette session analysera en profondeur ces implications, en particulier au sein des Nations Unies et abordera notamment les enjeux de représentation et la coordination avec les Etats membres.

12.30 Déjeuner

14.00

Les instruments financiers et la programmation de l'aide extérieure : quelles implications après Lisbonne ?

M. Wolfgang Koeth

Cette session examinera les conséquences du traité de Lisbonne et de la mise en œuvre du Service européen pour l'action extérieure sur les instruments financiers de l'UE. Le rôle des différents acteurs dans le processus de programmation de l'aide financière sera analysé. Une attention particulière sera accordée aux opportunités et risques éventuels résultant des nouveaux arrangements et procédures.

15.00 Pause café

15.30

Discussion et débat avec l'audience : les implications pour les diplomates nationales

Dr Simon Duke, Modérateur

Dr Aurélien Colson, Directeur, ESSEC IRENE, Paris (FR) (à confirmer)

Diplomates des Etats Membres

16.30

Discussion de groupe et conclusion

Les participants seront divisés en trois groupes. Ils seront invités à réfléchir sur les présentations de la journée et plus particulièrement sur trois thèmes centraux. Les groupes présenteront les résultats de leur réflexion en session plénière.

18.00 Réception à l'IEAP

VENDREDI 24 SEPTEMBRE

09.30

La politique européenne de sécurité et de défense : codifier le statu quo ?

Dr Simon Duke

La PESD est devenue la PSDC, le traité introduit également l'idée de coopération structurée permanente, une clause de défense mutuelle ainsi qu'une clause de solidarité. Des arrangements spécifiques prévoient la possibilité de coopérations renforcées et l'Agence européenne de défense devrait être appelée à renforcer son action. Cette évolution traduit-elle des changements fondamentaux qui permettront à l'UE de jouer un plus grand rôle en termes de gestion de crise ?

10.45 Pause café

11.15

La politique de développement et l'aide humanitaire après Lisbonne

Mme Jeske van Seters & Mme Eleonora Koeb, Policy Officers, Centre européen pour la gestion des politiques de développement (ECDPM), Maastricht (NL)

Le traité de Lisbonne aura des répercussions importantes sur les relations de l'UE avec les pays en développement. Le Haut Représentant et le SEAE seront impliqués dans la programmation du Fonds européen de développement et de l'Instrument de coopération et de développement. Au-delà des instruments financiers, le Haut Représentant et le SEAE mèneront le dialogue politique avec ces pays au nom de l'UE, mettant également fin à la division historique entre les pays ACP et le reste du monde. Cette session examinera les changements opérés par le traité de Lisbonne en matière de coopération au développement et leurs possibles conséquences.

12.30 Déjeuner

14.00

La politique commerciale commune

M. Wolfgang Koeth

Mlle Aurélie Courtier

Cette session analysera les changements apportés par le traité de Lisbonne à la politique commerciale commune, en particulier au nouveau rôle qu'est appelé à jouer le Parlement européen dans ce domaine. Les nouvelles modalités de fonctionnement de la PCC seront abordées et une attention particulière sera portée aux opportunités et risques résultant des nouveaux arrangements introduits par Lisbonne pour l'UE et ses partenaires.

15.00 Pause café

15.30

Construire un Espace de liberté, de sécurité et de justice : l'inévitable dimension extérieure

M. Jérôme Boniface

L'UE s'est donné comme objectif de répondre aux attentes de ses citoyens en termes de sécurité et de combattre les menaces posées par le crime organisé, le trafic d'êtres humains, de drogues, d'armes et l'immigration illégale. Si l'UE veut combattre efficacement ces menaces, elle doit travailler conjointement avec les Etats tiers dans le cadre du programme de Stockholm. Cette session analysera les liens grandissants entre la sécurité intérieure de l'UE et ses relations extérieures en s'intéressant particulièrement aux problèmes de coordination et de cohérence dans ses partenariats avec des Etats tiers en matière de justice et affaires intérieures, en particulier en matière de liberté de circulation.

16.30 Evaluation et conclusion du séminaire

Informations générales

Programme

Le programme débutera le jeudi 23 septembre à 09h00 et se terminera le vendredi 24 septembre à 16h30.

Lieu du séminaire

Le séminaire aura lieu dans la Salle Bordeaux (1.16) de l'Institut européen d'administration publique O.L. Vrouweplein 22, NL-6211 HE Maastricht
tél. : +31 (0)43 32 96 337, fax : +31 (0)43 32 96 296.

Langues de travail

Le séminaire se tiendra en langue anglaise, avec traduction simultanée en français. La traduction simultanée en français sera assurée si la demande est suffisante. Veuillez indiquer votre langue de préférence sur le formulaire d'inscription.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 850 € et comprennent la documentation, deux déjeuners, une réception le lundi et les boissons. Notez que les frais de voyage et de séjour sont à la charge des participants ou de leur administration.

L'IEAP fait bénéficier ses membres d'une réduction de 10% sur les droits d'inscription. Cet avantage est accordé à tous les fonctionnaires de l'administration publique des pays membres de l'IEAP (à savoir : AT, BE, BG, CY, CZ, DK, EE, FI, FR, DE, GR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, ES, SE, UK).

Une réduction de 20% est accordée aux fonctionnaires des institutions, organes et agences de l'Union européenne qui ont conclu un contrat dans le cadre du lot 8 :

- les institutions suivantes sont concernées : Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions, Conseil de l'Union européenne, Comité économique et social européen ;
- ainsi que les agences européennes suivantes : Centre de traduction (CdT), Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA), Agence européenne pour la reconstruction (AER), Agence européenne pour l'environnement (AEE), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Agence européenne des médicaments (EMA), Agence ferroviaire européenne (ERA), Fondation européenne pour la formation (ETF), Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI), Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) ;
- d'autres agences européennes non mentionnées ci-dessus qui ont un contrat avec la DG ADMIN peuvent également bénéficier de cette réduction dans le cadre du lot 8 (bon de commande par l'intermédiaire de la DG ADMIN).

Si vous avez droit à une réduction, veuillez cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription. Il est à remarquer que les réductions ne peuvent être cumulées. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet : www.eipa.eu (« FAQ-special – discounts »).

Réservation d'hôtel

L'Institut vous propose son aide pour la réservation d'hôtel à Maastricht. Nous avons effectué une réservation en bloc dans deux hôtels:

Hôtel Beaumont	****	
101,85 € par pers./nuit		www.beaumont.nl
Hôtel Derlon	****	
125,00 € par pers./nuit		www.derlon.nl

Les tarifs indiqués s'entendent petit déjeuner et taxe de séjour inclus. Si vous souhaitez profiter de cette opportunité, veuillez indiquer le nom de l'hôtel ainsi que vos dates d'arrivée et de départ sur le formulaire d'inscription. Le règlement de la note se fera directement et individuellement à la réception de l'hôtel avant votre départ. Nous attirons votre attention sur le fait que si vous vous inscrivez après la date de clôture, nous ne pourrions pas vous garantir la réservation d'hôtel.

Repas

Les déjeuners et la réception de jeudi soir auront lieu dans le restaurant de l'Institut. Si vous désirez un menu particulier (par ex. végétarien ou diabétique), veuillez en informer l'organisatrice de programmes afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires.

Inscription

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription et de le renvoyer avant le 9 septembre 2010 à Mme Dorina Claessens, Organisatrice des programmes, Institut européen d'administration publique, B.P. 1229, NL-6201 BE Maastricht, tél. : +31 (0)43 32 96 337, fax : +31 (0)43 32 96 296, courriel : d.claessens@eipa.eu. Vous pouvez également vous inscrire en ligne en utilisant le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de l'IEAP: <http://seminars.eipa.eu>.

Vos coordonnées seront enregistrées dans notre base de données et utilisées uniquement pour l'envoi d'informations sur nos activités. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations sur nos activités dans le futur, veuillez cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription.

Confirmation

Dès réception du formulaire d'inscription dûment complété, une confirmation de participation vous sera envoyée.

Paiement

La participation ne sera enregistrée qu'après réception de votre paiement. Veuillez indiquer sur le formulaire d'inscription le mode de paiement choisi. Dans tous les cas, le participant ou son administration recevra une facture pour le paiement des droits d'inscription. En cas de désistement après la date mentionnée sur le formulaire d'inscription, nous nous verrons dans l'obligation de vous réclamer une contribution de 150 €, à moins qu'une autre personne ne vous remplace.

Politique d'annulation

L'IEAP se réserve le droit d'annuler le séminaire jusqu'à deux semaines avant la date prévue. L'Institut ne pourra être tenu responsable des frais éventuels occasionnés (voyage, hôtel, etc.). Pour en savoir plus sur la politique d'annulation de l'IEAP, consultez notre site Internet www.eipa.eu (« avis juridique »).

Formulaire d'inscription

Les relations extérieures de l'UE après Lisbonne : défis et opportunités
Maastricht, 23-24 septembre 2010

Nom: Titre: M/F
Prénom:
Fonction:
Organisation:
Service/Département:
Adresse professionnelle:
Code postal et ville: Pays:
Téléphone professionnel: Fax:
Courriel:

Langue de préférence anglais français

Paiement - 1031001

Les droits d'inscription comprennent la participation au séminaire, la documentation, 2 déjeuners, 1 réception et les boissons **850 €**

réduction (Voir les conditions sur <http://seminars.eipa.eu> (FAQ – special discounts))

Mode de paiement

Virement bancaire

Le participant ou son administration recevra une facture pour le paiement des droits d'inscription.

Adresse de facturation (si différente de l'adresse ci-dessus):
.....

Courriel:

Carte de crédit

American Express Card Eurocard/Mastercard Visa Card

N°: date d'exp: /

Nom du titulaire: (en cas de titulaire différent)

Adresse du titulaire: (en cas de titulaire différent)

Code postal: Pays: (en cas de titulaire différent)

Code de validation de la carte: (il s'agit des trois derniers chiffres indiqués au VERSO de votre ca)

(Exempt de TVA conformément à l'article 11, par. 1(o), alinéa 2 de la Loi néerlandaise de 1968 sur la TVA)

Réservation d'hôtel

Souhaite la réservation d'une chambre à l'hôtel Hotel Beaumont**** Hotel Derlon ****

Date d'arrivée: Date de départ: Nombre de nuitées:

Ne souhaite pas de réservation

Repas

végétariens: oui non poissons: oui non Autres exigences alimentaires:

Veillez retourner le formulaire d'inscription dûment complété avant le 9 septembre 2010 à:

Mme Dorina Claessens, Institut européen d'administration publique, B.P. 1229,

NL-6201 BE Maastricht, tél.: +31 (0)43 32 96 337, fax: +31 (0)43 32 96 296, courriel: d.claessens@eipa.eu



Vos coordonnées seront enregistrées dans notre base de données et utilisées uniquement pour l'envoi d'informations sur nos activités. Si vous ne souhaitez pas être inclus dans notre fichier d'adresses, veuillez cocher cette case